

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

2025-07

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention de Direction commune du 03 décembre 2019 entre le centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion du 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT, Directeur du Centre Hospitalier Esquirol, Directeur du Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et de l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert (Creuse) dans le cadre de la Direction commune,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 janvier 2024, nommant Monsieur David PENNEROUX, à compter du 1^{er} mai 2024, en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Esquirol à Limoges, au Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et à l'EHPAD La Chapelaude à la Chapelle-Taillefert,

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur,

Décide

Article 1 :

Monsieur David PENNEROUX, Directeur adjoint chargé des Services Financiers et des Systèmes d'Information, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

Direction des services financiers :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction des services financiers,
- L'ensemble des pièces relatives aux affaires financières : EPRD et comptabilité, gestion dette et Trésorerie, programme global de financement pluriannuel,
- L'ensemble des pièces relatives au contrôle de gestion : contrôle des dépenses engagées de l'établissement, comptabilité analytique, étude de surcoûts,
- Ordonnancement de l'ensemble des dépenses en conformité avec l'EPRD,
- Liquidation des recettes,
- Paraphe électronique des bordereaux de titres et de mandats,
- Conventions et tous documents relatifs aux activités prévues dans le cadre du budget socio-thérapeutique.
- Parapher électroniquement les bordereaux de titres et de mandats

Direction des Systèmes d'information :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction des Systèmes d'Information.

Article 2 :

En cas d'absence, d'empêchement de Monsieur David PENNEROUX, la présente délégation est confiée à

- Madame DUMOND-WIBAUX Emilie, Attachée d'administration hospitalière, pour les correspondances internes et externes relevant des services financiers et pour parapher électroniquement les mandats et les bordereaux de titres.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame la trésorière du Centre Hospitalier La Valette, si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse. Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier La Valette.

Article 4 :

Cette décision prend effet le 1^{er} novembre 2025. Elle sera notifiée aux délégataires.

Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT



